

# Je dépose dans le conteneur à verre:

uniquement les emballages en verre vides. Je n'oublie pas de trier les emballages en verre selon leur couleur blanche, marron et verte et de les jeter dans le conteneur correspondant. Les couleurs non attribuables telles que le verre bleu doivent être déposées dans le conteneur de verre vert. Les couvercles ne doivent pas être enlevés.

Citons par exemple:

- toutes les bouteilles en verre non consignées telles que les bouteilles de vin, de mousseux, d'alcool, de vinaigre, d'huile, de lait, de jus de fruits et de légumes et de nectars de fruits
  - les flacons de verre tels que les flacons de parfum
  - les pots de confiture, de cornichons et de moutarde
  - les autres emballages en verre de fruits, sauces, soupes et légumes
- etc.



# Je ne dépose pas dans le conteneur à verre:

tous les déchets, même en verre, qui ne sont pas des emballages.

Citons par exemple:

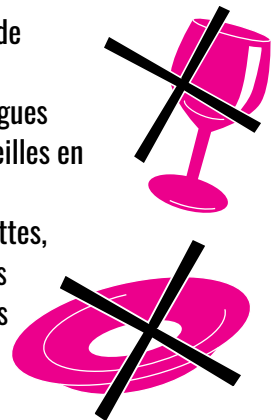
- les moules à gratins
- les phares de voiture
- les vitres de voiture
- les batteries
- les restes et les déchets biologiques
- le verre de plomb
- les pots de fleurs
- les vases
- les plans de cuisson en céramique
- le verre plat
- les cartonnages de boissons
- la vitrocéramique



- les plaques de cuisson en verre
- les ampoules
- le verre thermorésistant
- le double vitrage
- les cafetières
- le vitrage de cheminée et de four
- la céramique
- les néons
- la vaisselle pour micro-ondes
- le verre d'écran
- la vaisselle en porcelaine
- les produits et les composants d'emballages en plastique



- le verre de miroirs
  - les seringues
  - les bouteilles en grès
  - les assiettes, les tasses
  - les verres à boire
- etc.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre commune. Scannez le Code QR ou cliquez [ICI](#) pour trouver votre interlocuteur.

Mach mit!

müll/trennung-wirkt.de

Eine Initiative der dualen Systeme.

